



AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE SOURCE DE ROCHE

ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES AGRICOLES



8 captages d'eau potable

dont 6 captages prioritaires :

- La source de Moulin Neuf
- La source de Roche
- Quatre Puits de Vars

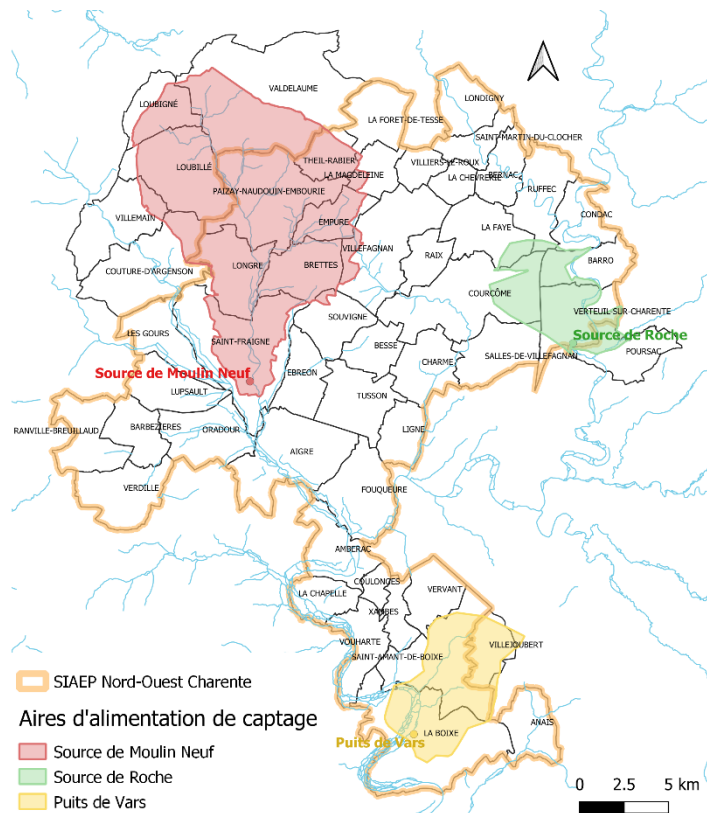
Et le SIAEP alimente...

22 374 habitants en eau potable dont
83 % desservis par un captage prioritaire

(Données RPOS 2023)



Ces captages sont stratégiques car ils fournissent d'importants volumes d'eau potable dont la qualité est menacée par des pollutions diffuses.



Six captages d'eau potable du SIAEP Nord-Ouest Charente (SIAEP NOC) sont classés prioritaires vis-à-vis de la protection de l'eau. C'est pourquoi le SIAEP NOC porte sur ses Aires d'Alimentation de Captages (AAC) une démarche de reconquête de la qualité de l'eau : le programme Re-Sources.

Après le deuxième programme d'actions Re-Sources sur la période 2019-2024 sur l'AAC de la Source de Roche, un troisième est en cours de validation pour la période 2025-2030. Pour l'élaboration de ce nouveau programme, un état des lieux des pratiques agricoles a été réalisé.

Ce document présente un bilan synthétique et non exhaustif de l'état des lieux des pratiques agricoles sur l'Aire d'Alimentation du Captage de la Source de Roche.

	SIAEP Nord-Ouest Charente.....2 L'AAC Source de Roche.....4		Lutte contre les adventices, maladies, ravageurs.....12
	L'état des lieux : La collecte des données.....5		L'aménagement parcellaire au sein des exploitations.....13
	L'évolution de la qualité des eaux brutes.....6		Le contexte économique et social.....14
	L'assolement global de l'AAC.....8		Les aides agro-environnementales.....14
	L'assolement et les rotations des exploitations agricoles.....10		La suite : Nouveaux contrats 2025-2030.....15
	Pratiques en matière de fertilité des sols et intercultures.....11		

L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE SOURCE DE ROCHE



L'AAC de Roche c'est...



8 communes



2 840 ha
(dont 1 920 ha de SAU)



4 897 habitants desservis
(source + forage)

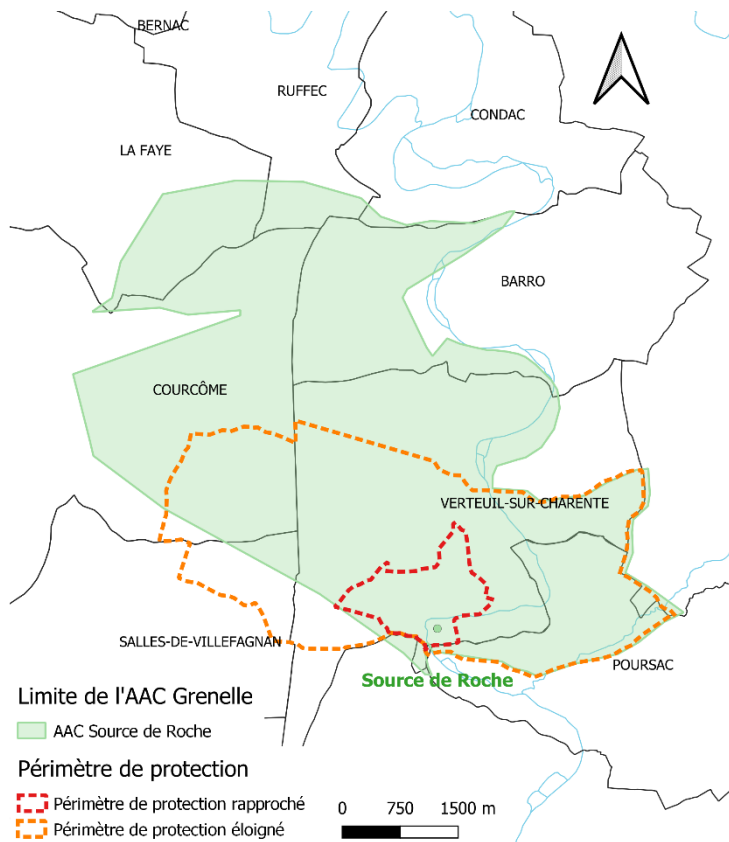


56 exploitations agricoles



de 150 ha en moyenne

(Données RPG 2022)





L'ÉTAT DES LIEUX : LA COLLECTE DES DONNÉES



L'état des lieux des pratiques et des systèmes agricoles sur l'AAC de la Source de Roche s'est basé sur...

► Les données du Registre Parcellaire Graphique

Evolution de l'assolement entre 2017 et 2023 :

- Occupation du sol par culture et groupe de cultures
- Surfaces en Agriculture Biologique
- Surfaces en MAEC

► Les analyses d'eau *Source : Agence Régionale de la Santé*

► Les données sur l'animation et les actions Re-Sources *Source : Bilan du contrat Re-Sources 2019-2023 de l'AAC de la Source de Roche*

► Enquêtes auprès des agriculteurs

13 Exploitations agricoles interrogées

47% De la SAU touchée (*soit 913 ha*)

3 Avec un atelier élevage
1 bovin viande, 1 bovin lait, 1 porcin

► Enquêtes auprès des partenaires agricoles

13 Partenaires techniques rencontrés





L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX BRUTES



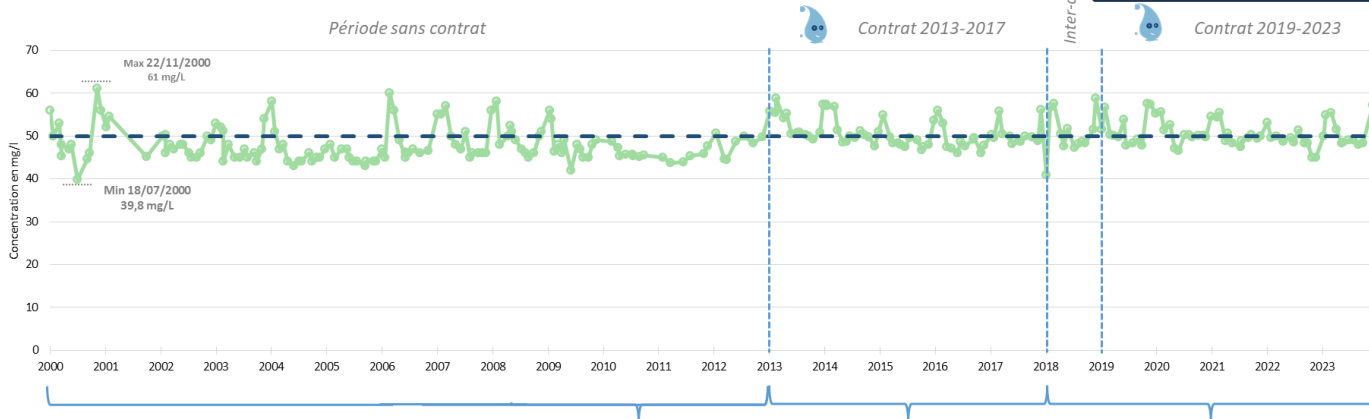
La source de Roche présente principalement une problématique de nitrates.

ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN NITRATES

12 analyses de nitrates mensuelles / an – suivis ARS.



Bon à savoir
Les eaux brutes correspondent aux eaux avant traitement



Maximum (mg (NO ₃)/L)	61	58,7	58,7
Moyenne (mg(NO ₃)/L)	47,9	50,7	50,6
Fréquence de dépassement de la limite de qualité (50 mg/L)	20%	42,6%	45,7%

Depuis plus de 20 ans, les concentrations en nitrates sont majoritairement proches ou supérieures à 50 mg/L (NO₃), avec une concentration moyenne de 50,6 mg/L (NO₃).

L'objectif 2023 de diminution de 13% des concentrations, n'a pas été atteint. Cependant, on observe un maintien de la qualité depuis 2013.



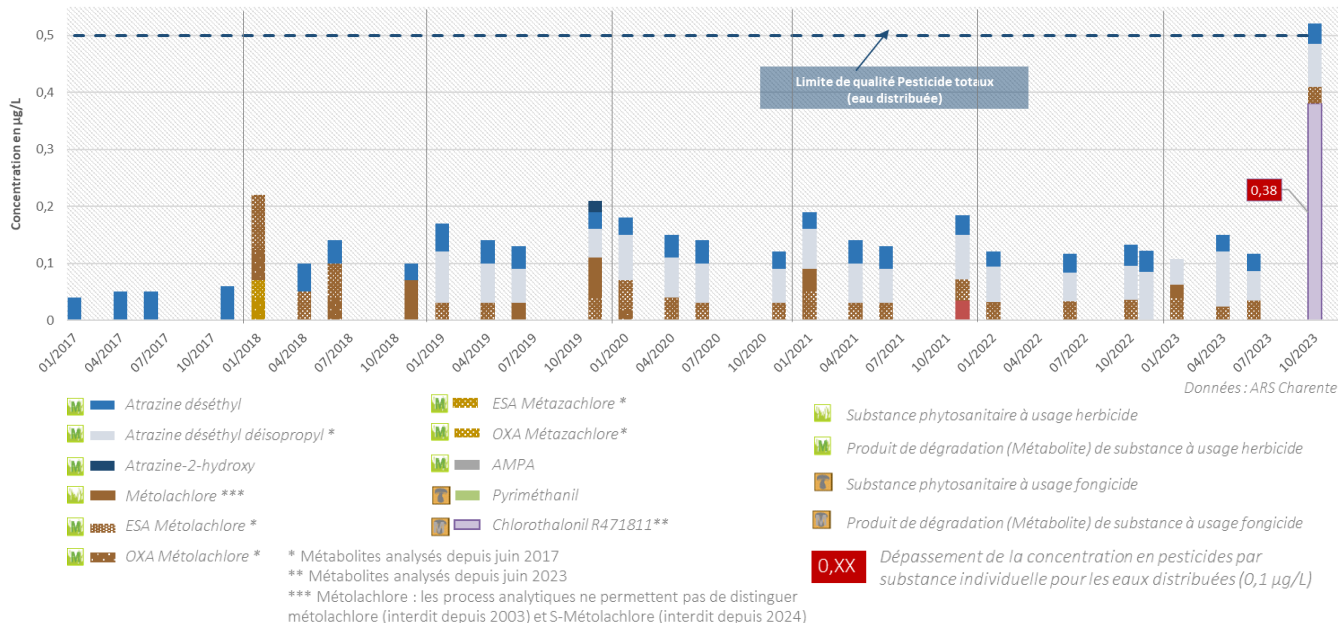
L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES EAUX BRUTES



La problématique phytosanitaire est moindre, mais elle reste présente notamment avec les herbicides.

ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN PESTICIDES TOTAUX

Détail du cumul des matières actives quantifiées dans les eaux brutes de la source



Les teneurs en pesticides totaux sont inférieures à la limite qualité de 0,5 µg/L.

En octobre 2023, l'ajout d'un nouveau métabolite, le CHLOROTHALONIL R471811 a conduit au premier dépassement des 0,5 µg/L (classé non pertinent par l'ANSES en 2024).



L'ASSEMBLEMENT GLOBAL DE L'AAC - EN CARTE



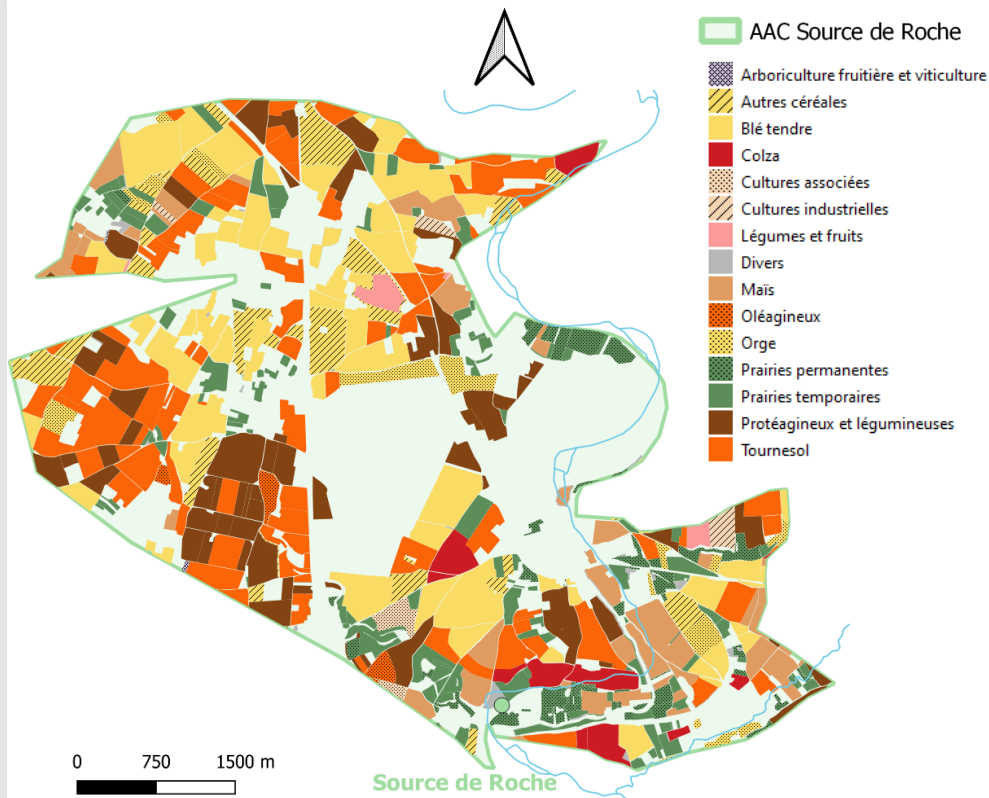
Le territoire de l'AAC de Roche est couvert à 68% par les surfaces agricoles.

La forêt La Tremblaye s'étend sur une partie importante du centre de l'AAC.

Les cultures céréalières occupent la majeure partie des terres cultivées, mais ont fortement diminué depuis 2017. A l'inverse, les surfaces en oléagineux ont significativement augmenté. Aussi, les surfaces en légumineuses et protéagineux ont fortement progressé depuis 2012.

Les prairies se concentrent majoritairement sur la vallée de la Charente. Les parcelles en maïs sont aussi plus souvent situées sur les bords de Charente, mais il est bien moins présent qu'en 2015.

Globalement, l'assolement s'est diversifié ces dernières années, avec un nombre de cultures plus important (35 cultures en 2017 contre 54 cultures en 2022).



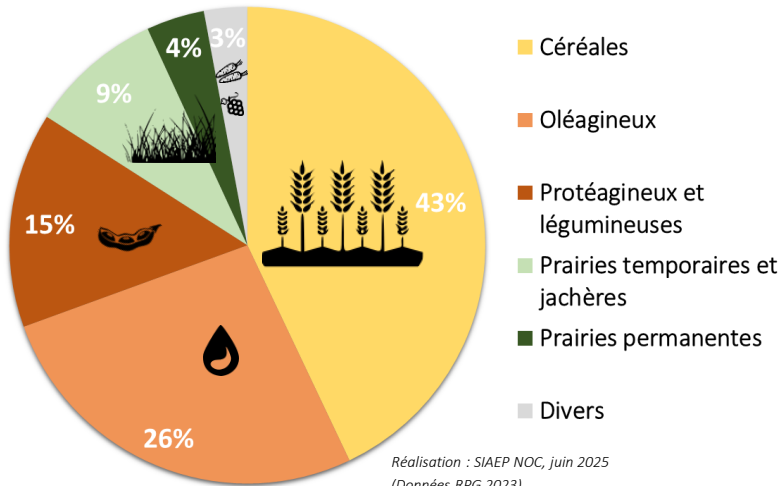
Réalisation : SIAEP NOC, juin 2025
(Données RPG 2023)



L'ASSEMBLEMENT GLOBAL DE L'AAC - EN CHIFFRES



Les grandes cultures occupent **84%** de la SAU du territoire.



9

Exploitations en Agriculture Biologique
+ 5 exploitations par rapport à 2017

320

ha en Agriculture Biologique
Soit **17 %** de la SAU
+ 255 ha par rapport à 2017



La surface en céréales a diminué de manière significative entre 2017 et 2022 (-24%), au profit notamment des surfaces en oléagineux (+37%) et des surfaces en légumineuses et protéagineux (+11%).

La surface en herbe a connu la plus forte évolution entre 2017 et 2022 (+32%). La pérennité de ces surfaces en herbe tient à la présence des élevages encore existants sur l'AAC de Roche, et des engagements MAEC.

On observe une diversité de cultures importante sur l'AAC de Roche : **54 cultures**.

Chez les agriculteurs interrogés, la culture principale représente 31% de la sole totale (médiane).

Pour **54%** des enquêtés, les rotations comprennent **entre 3 et 6 cultures**, et **plus de 6 cultures** pour **23%**.

3/4 des agriculteurs rencontrés sont **irrigants**.

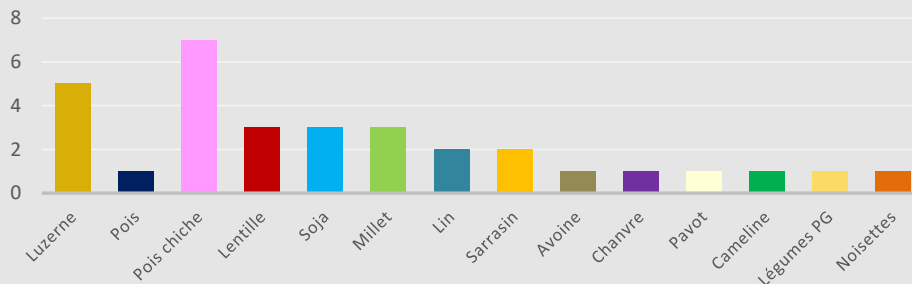
Le maïs est la culture qui est le plus irrigué de façon systématique, suivi par le soja et les cultures porte-graines (exemples : betteraves, lentilles, oignons, haricots, panais) pour les concernés. D'autres cultures peuvent être irriguées occasionnellement : le tournesol, le blé, les pois, l'orge de printemps.

À l'échelle de l'AAC, les 5 cultures principales sont :

- Blé tendre d'hiver (**23%**)
- Tournesol (**21%**)
- Maïs (**11%**)
- Orge d'hiver (**9%**)
- Colza (**4%**)

Pour les agriculteurs interrogés, le critère prioritaire définissant le choix de l'assolement est le **paramètre économique**, suivi par la logique agronomique, puis par l'organisation du travail.

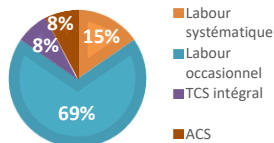
En plus des 5 cultures majoritaires, les agriculteurs enquêtés cultivent également :





Le fractionnement des apports d'azote est intégré par **100%** des agriculteurs.

Les pratiques de travail du sol sont diversifiées :



Près de la moitié des enquêtés ont déjà manifesté un intérêt pour l'Agriculture de Conservation des Sols.

62% des enquêtés enfouissent les résidus, **31%** les exportent.

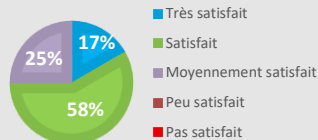
Les agriculteurs réalisent des analyses de sol autant pour connaître la teneur en matière organique des sols, que pour adapter la fumure de fond (**62%**).



Depuis plusieurs années, le sujet des intercultures est incontournable dans les programmes d'actions des opérateurs techniques.

Les personnes interrogées citent à part égale (**46%**) les couverts végétaux pour le bénéfice agronomique qu'ils apportent que pour la contrainte réglementaire qu'ils représentent (*en 2017, plus des 3/4 des agriculteurs citaient la réglementation en premier*). Les agriculteurs intègrent donc de plus en plus les bienfaits des couverts végétaux dans leurs systèmes : engrais verts, structuration du sol, apport de matière organique...

La satisfaction quant à la réussite des intercultures est d'ailleurs très convenable pour les enquêtés :



Toutefois il peut y avoir des difficultés rencontrées : conditions météo, coût de l'implantation et organisation de l'implantation.

Les agriculteurs seraient favorables à des actions permettant de diminuer le coût d'implantation des couverts.

Près d'1/3 des enquêtés envisagent des changements en matière de gestion de la fertilisation dans les années à venir : investissement matériel, diversification d'assolement, modulation intra-parcellaire.



85% des agriculteurs enquêtés disposent de matériel de désherbage mécanique (bineuse, herse étrille, écimeuse...).

Le désherbage mécanique est réalisé plus facilement sur les plantes sarclées : sur maïs il est systématique mais en combinaison d'herbicides pour **38%** des enquêtés, sur tournesol il est systématique mais en combinaison d'herbicides pour **31%** des enquêtés.

Sur céréales à paille, le désherbage mécanique n'est pratiqué que par les agriculteurs en Agriculture Biologique.

Plusieurs freins sont mentionnés quant à la difficulté de réaliser du désherbage mécanique : la contrainte météo avec des fenêtres d'intervention très courtes, ainsi que le temps de travail nécessaire et l'organisation des chantiers, et le passage en agriculture de conservation des sols.



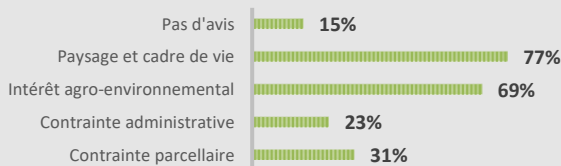
67% des agriculteurs rencontrés ont l'impression d'avoir diminué les traitements insecticides et fongicides ces dernières années.

Concernant les herbicides, **56%** des enquêtés estiment que les traitements sont stables. Ils ont tendance à diminuer pour **33%**.

En cause, les problèmes de résistances aux adventices, et plus particulièrement le raygrass, qui est évoqué par l'ensemble des agriculteurs. Les plantes invasives sont aussi mentionnées : ambrosie pour 62% des enquêtés, datura pour 38%, chardon pour 31%...

Que ce soit pour lutter contre les adventices ou contre les maladies et ravageurs, la rotation / l'assolement reste le premier levier utilisé pour **62%** des enquêtés. Aussi, tous les agriculteurs apportent une attention particulière à la sélection variétale, afin de se diriger vers les variétés étant les plus résistantes aux maladies et ravageurs.

Les infrastructures agro-écologiques sont perçues positivement sur le territoire :



Toutefois, quelques agriculteurs estiment que les haies peuvent parfois être une contrainte parcellaire, du fait que cela empiète sur la surface cultivable, et que l'entretien peut être fastidieux. Aussi, certains soulèvent que les IAE peuvent représenter une contrainte administrative, notamment lorsqu'il est question de les dessiner sur les outils de déclaration (Télépac).

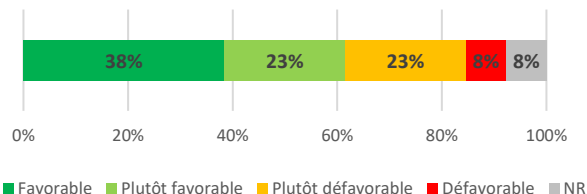
Parmi les enquêtés, **54%** ont des parcelles situées en bordure de cours d'eau (la Charente principalement, ou ses affluents).

Près d'1/3 des agriculteurs rencontrés ont réalisé des plantations de haies au cours des cinq dernières années, allant **de 800 ml à 3 800 ml**.

Près d'1/4 des enquêtés se disent intéressés pour planter des haies dans les années à venir.



Les avis sur la question foncière sont diversifiés, mais une majorité d'exploitants enquêtés sont (plutôt) favorables à ce qu'une réflexion autour de l'aménagement foncier ait lieu localement :

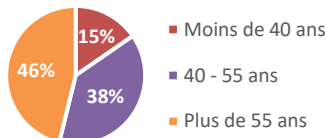


Les agriculteurs étant favorables à cette idée sont prêts à discuter autour de différents sujets comme : des échanges de parcelles, la mise en gestion avec un cahier des charges environnemental. Ces démarches pourraient être envisageables notamment sur les secteurs sensibles de l'AAC.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Près de la moitié des agriculteurs rencontrés approchent de la retraite : la question de la transmission des exploitations reste incontournable dans les années à venir.



Sur le plan économique, les cinq dernières années ont été marquées par de fortes instabilités. Ainsi, si pour **54%** des interrogés les performances économiques sont restées plutôt stables au global, elles se sont en revanche détériorées pour **38%** d'entre eux.

84% des agriculteurs rencontrés se sentent épanouis dans leur métier.

La charge de travail est jugée importante voire très importante pour **85%** des agriculteurs interrogés.

39% estiment que leurs conditions de travail sont moyennes voire difficiles. Pour causes : la pression sociétale, l'instabilité économique, et la charge administrative qui est perçue comme étant de plus en plus pesante.

LES AIDES AGRO-ENVIRONNEMENTALES



10 dossiers de demandes d'aide à l'investissement matériel ont été accompagnés par le SIAEP Nord-Ouest Charente entre 2019 et 2023.

Bilan des contractualisations MAEC entre 2018 et 2022 :

12 agriculteurs ont contractualisé au moins une MAEC entre 2018 et 2022.

En 2022 sur l'AAC de Roche, **288 ha** était sous contrat MAEC (soit **15 %** de la SAU), dont :

- 102 ha en mesures Grandes Cultures
- 113 ha en mesure Polyculture-Elevage
- 73 ha en mesure Herbe



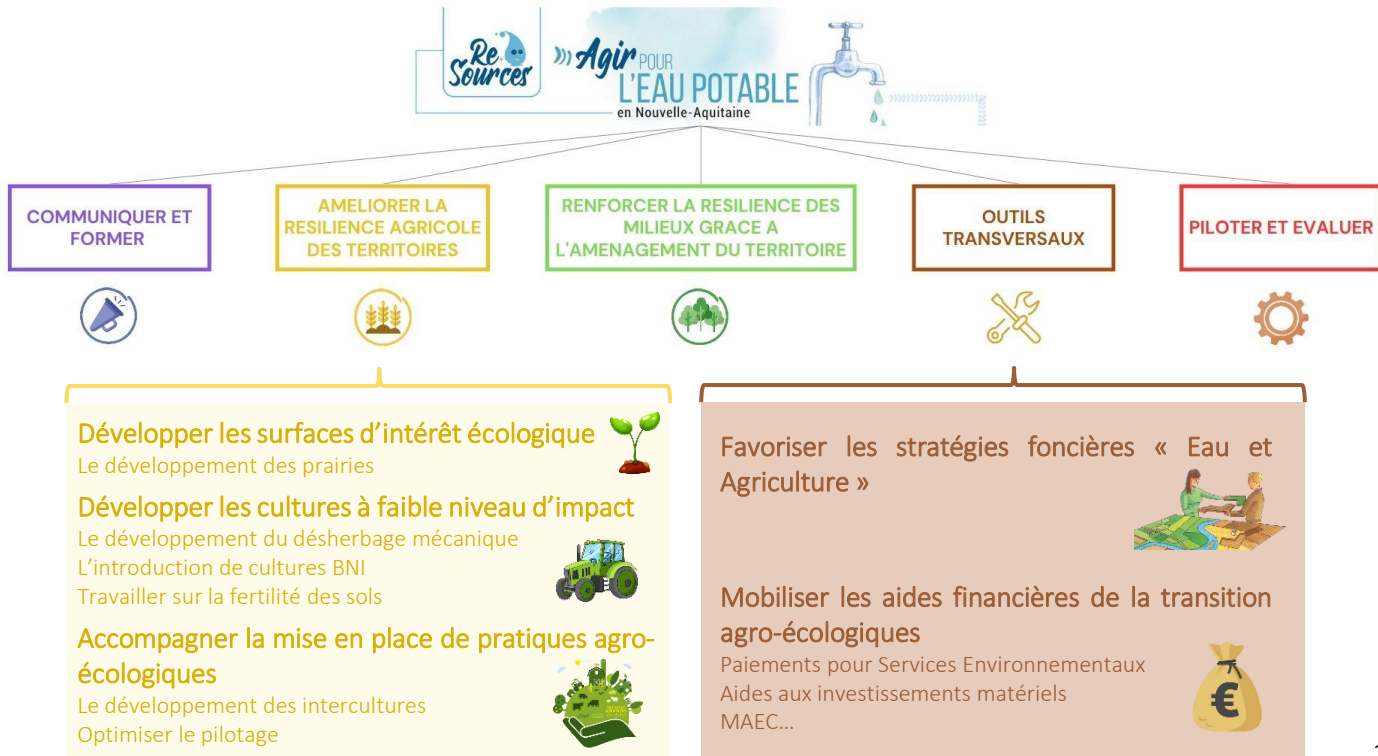


LA SUITE: NOUVEAU CONTRAT 2025-2030



L'évaluation du Programme Re-Sources 2019-2023, complétée par un **état des lieux des pratiques agricoles** sur l'AAC de Roche et par une **concertation avec les acteurs du territoire** (organismes agricoles, services de l'État, agriculteur·rice·s, etc.), a constitué le **socle de l'élaboration du nouveau contrat** Re-Sources.

Le nouveau contrat décline les grandes orientations en **actions concrètes pour la période 2025-2030**.





Maison de l'Eau
24 rue du Chant du Coq
16140 Saint-Fraigne
☎ 05 45 65 96 27



Livret réalisé avec le concours financier de :



région
Nouvelle-Aquitaine

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Contrat Re-Sources 2025-2030 AAC Source de
Roche porté par :



Conception :
SIAEP NOC
Juin 2025